

## **Répondre aux besoins des aînés en matière de littératie**

Mémoire de l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes  
présenté à la Consultation publique sur les conditions de vie des aînés

Novembre 2007

Production : ICÉA

Hervé Dignard, Chargé de projet aux politiques en éducation des adultes

Révision : Dominique Ollivier, Directrice générale

Christianne Allaire, Chargée de projet aux communications

Armance Brandenburg, Adjointe administrative

## Table des matières

Résumé.....	4
L'ICÉA et ses motivations .....	5
Quelques outils utilisés .....	6
La littératie au Québec.....	7
Le lien entre littératie et santé .....	8
L'apprentissage tout au long de la vie, un facteur de cohésion sociale.....	8
Conclusion .....	13
Bibliographie et références .....	14

## Résumé

Nous ferons valoir, dans ce mémoire, la nécessité d'accorder une attention particulière à la problématique des aînés en matière de littératie.

En effet, une société qui souhaite renforcer la place qu'elle réserve à ses aînés, ne peut ignorer le fait que nombre de personnes âgées ne sont pas assez familières avec la lecture et l'écrit pour remplir un formulaire, interpréter la posologie d'un médicament ou encore assimiler l'information présentée par un dépliant.

De fait, les enquêtes les plus récentes sur les compétences des adultes et la littératie révèlent qu'un grand nombre d'aînés éprouvent des difficultés de lecture susceptibles de réduire leur autonomie dans une société où l'écrit est une valeur de référence. Dans certains cas, l'autonomie de ces personnes est tout simplement compromise par leur aptitude à lire et à écrire.

Ces enquêtes permettent même d'établir une corrélation entre la capacité d'un citoyen à comprendre l'information qui lui est donnée et son état de santé. Cette corrélation est suffisamment importante pour avancer qu'il serait à l'avantage de notre système de santé de rehausser le niveau de littératie de tous les adultes qui affichent un déficit à cet égard.

En appui au fait que l'apprentissage tout au long de la vie est un facteur de cohésion sociale, notre recommandation principale propose l'élargissement de l'application de la *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*. Cette politique ne doit pas se limiter à des clientèles sensibles ou à des objectifs spécifiques. Elle doit être universelle et répondre à tous les besoins éducatifs des adultes et ce, dans toutes les dimensions de la vie.

Nous formulons par ailleurs une série de recommandations en lien avec les différents aspects des conditions de vie des aînés qui ont été identifiés pour les besoins de cette consultation.

Ces recommandations soulignent la nécessité de permettre aux personnes âgées qui éprouvent des difficultés de lecture d'accroître leurs compétences. Elles soulignent également la nécessité de diffuser une information claire que ces aînés pourront facilement comprendre. Nous recommandons finalement que toutes les personnes qui viennent en aide aux aînés soient formées pour répondre à ce problème particulier en matière de littératie.

## L'ICÉA et ses motivations

Organisme démocratique de la société civile, l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes fait la promotion du droit d'apprendre tout au long de la vie depuis plus de soixante ans.

Pour faire valoir les conditions essentielles à l'exercice de ce droit, nous mobilisons les forces vives du Québec en faveur de l'éducation et de la formation des adultes. Ce rôle s'affirme notamment dans l'organisation de la *Semaine québécoise des adultes en formation*, événement annuel dont nous sommes l'instigateur et le coordonnateur depuis 2002. Par cette activité et à bien d'autres occasions, nous défendons les valeurs démocratiques et humanitaires associées à l'apprentissage tout au long de la vie, pour tous les membres de la société.

Ainsi, l'accès pour tous à la formation de base, à la formation de la main-d'œuvre et à l'éducation à la citoyenneté sont pour nous des enjeux importants. Il en va de même pour l'encadrement de la reconnaissance des acquis ainsi que pour la nécessité de lever les obstacles à la formation et à l'alphabétisation.

Selon nous, ces priorités ne peuvent échapper à l'analyse des conditions de vie d'un adulte. À ce titre, de nombreuses recherches ont démontré que la situation financière d'un adulte, son statut sur le marché du travail et même son état de santé sont tributaires de sa scolarisation et de son degré d'alphabétisation.

Dans le cadre de la présente consultation publique, plusieurs facteurs ayant une influence sur les conditions de vie des aînés ont été identifiés. Citons notamment la santé, la sécurité financière, le rôle joué dans la société, la solidarité intergénérationnelle, l'autonomie ou encore le respect des droits fondamentaux. Cependant, il nous apparaît qu'un élément important a été oublié, à savoir toute la question des besoins éducatifs des aînés.

À ce titre, l'ICÉA identifie un important besoin lié à la problématique particulière des aînés en matière de littératie. Cette dernière s'inscrit au cœur de tous les facteurs déterminants cités ici. En effet, selon l'étendue de leurs compétences en lecture et en écriture, les aînés seront davantage capables de faire valoir leurs droits, de demeurer actifs dans la société, d'agir avec une plus grande autonomie et de prendre des décisions éclairées en ce qui concerne leur santé.

C'est pourquoi, même si les besoins éducatifs des aînés sont nombreux et qu'ils dépassent de loin le seul domaine des loisirs, ce mémoire portera une attention particulière aux compétences des aînés en matière de lecture et d'écriture.

Il s'agit d'un premier pas pour satisfaire aux besoins des aînés. La vision développée dans ce mémoire ne doit donc pas être entendue sous un angle limitatif. Nous estimons qu'une société qui souhaite renforcer la place qu'elle réserve à ses aînés, ne peut ignorer le fait qu'un trop grand nombre de personnes âgées ne sont pas assez familières avec la lecture et l'écrit pour remplir un formulaire, interpréter la posologie d'un médicament ou encore assimiler l'information présentée dans un dépliant.

Les résultats des enquêtes les plus récentes sur les compétences des adultes et la littératie sont révélateurs à cet égard. Ils présentent un portrait de la situation qui, malgré des améliorations notables au cours des dernières décennies, mérite toute notre attention.

Il importe, selon nous, de réaliser que les aînés d'aujourd'hui sont plongés dans une société où l'information circule à grande vitesse. Ils sont membres d'une société qui est marquée par l'innovation et le savoir, où l'écrit s'affirme comme une base de référence incontournable. Le gouvernement et les organismes de la société civile sont d'ailleurs les premiers à produire de nouveaux outils de communication pour mieux informer la population.

Mais que ce passe-t-il si un adulte éprouve de la difficulté à lire et à comprendre cette information? Qu'il soit ou non un aîné, il se sentira un jour ou l'autre exclu d'un monde où son autonomie sera limitée, où il pourra difficilement prendre les bonnes décisions pour améliorer sa condition.

Nous estimons que tout individu a le droit à une information claire et compréhensible, quel que soit son degré d'alphabétisation. Mieux encore, nous estimons que tout individu a le droit d'apprendre tout au long de la vie. Comme le suggère une déclaration de l'UNESCO faite à Hambourg en 1997 :

« Le droit d'apprendre, c'est :

- le droit de lire et d'écrire,
- le droit de questionner et de réfléchir,
- le droit à l'imagination et à la création,
- le droit de lire son milieu et d'écrire son histoire,
- le droit de développer ses compétences individuelles et collectives. »

Le droit d'apprendre se fonde sur des droits fondamentaux, dont l'important droit de lire et d'écrire. Tout comme l'exercice du droit d'apprendre, celui de lire et d'écrire est nécessaire pour préserver nos connaissances et en acquérir de nouvelles. C'est pourquoi nous désirons attirer l'attention des membres de ce comité consultatif sur les questions que le niveau de littératie des aînés du Québec peuvent soulever.

Les aînés qui éprouvent de la difficulté à lire et à écrire ne sont pas des analphabètes, loin de là. Ce sont des gens qui ont vécu la plus grande partie de leur vie dans une société où le partage de la connaissance se faisait par l'oralité. À l'ère de l'informatique, à l'heure de la mondialisation de l'information et de la connaissance, ces gens sont moins familiers avec l'écrit que les jeunes générations, notamment parce qu'ils ne pratiquent pas cette activité tous les jours.

Ces gens ont participé à la Révolution tranquille, ils ont été des bâtisseurs et nous leur devons la société dans laquelle nous vivons. Les contributions futures de ces gens à la société sont essentielles pour le bon fonctionnement du Québec. C'est pourquoi les aînés qui ne sont pas familiers avec la lecture et l'écrit doivent comprendre l'information fiscale, médicale et communautaire qui leur est offerte.

### **Quelques outils utilisés**

Depuis le début des années 1990, de nombreuses études ont été menées sur les niveaux de littératie dans différents pays industrialisés, dont le Canada. Pour les besoins de ce mémoire, nous utiliserons certaines données fournies par l'*Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes (EIACA) 2003*.

Cette enquête a notamment permis d'évaluer avec précision les compétences de la population québécoise en lecture et en écriture. De même, différents organismes ont utilisé les résultats de l'EIACA pour modéliser différentes mesures liées à la littératie. C'est notamment le cas du *Conseil canadien sur l'apprentissage*, qui a développé une mesure de la littératie en santé au Canada<sup>1</sup> et de l'*Institut de la statistique du Québec*<sup>2</sup>, qui a publié un rapport québécois de l'EIACA (2003).

Ces documents nous aideront à souligner l'importance de relever le niveau de littératie des aînés et de toute la population du Québec.

### **La littératie au Québec**

Réparti sur 5 niveaux, l'indice de littératie permet de mesurer la capacité de lecture des individus. Ceci dit, cet indice n'est en rien une mesure des capacités intellectuelles et il est possible qu'une personne douée d'une intelligence supérieure ait des difficultés à lire ou à écrire, pour quelque raison que ce soit.

Au niveau 1 de littératie, une personne éprouve de grandes difficultés à lire. Au niveau 2, elle peut lire un langage simple. À ces niveaux, il est possible qu'une personne soit marginalisée dans une société où l'écrit est une valeur de référence incontournable.

À partir du niveau 3, le niveau de lecture d'une personne est assez élevé pour qu'elle soit pleinement autonome dans la société<sup>3</sup>. Autrement dit, une personne de niveau 3 ne se trouve pas dans l'obligation de développer des habiletés parallèles pour comprendre l'information qui lui est présentée par écrit.

Selon les résultats de l'EIACA (2003), seule la moitié de la population du Québec âgée de 16 à 65 ans dépasse le niveau 2 de littératie. Chez les adultes de 66 ans et plus, ceux qui dépassent le niveau 2 de littératie sont encore moins nombreux.

Selon leur âge, voici le pourcentage de Québécois qui se classaient aux niveaux 1 et 2 de littératie lors de l'évaluation de leur capacité à comprendre un texte suivi :

- 36,1 % des adultes de 16 à 25 ans;
- 44,9 % des adultes de 26 à 45 ans;
- 59,1 % des adultes de 46 à 65 ans;
- 90,5 % des adultes de 66 ans et plus<sup>4</sup>.

Attention, seule une proportion des adultes qui se classent sous le niveau 3 de littératie peuvent être considérés comme analphabètes. La plupart de ces personnes sont capables de lire, mais elles y parviennent avec difficulté. La lecture n'est pas, pour elles, une activité de tous les jours et elle fait appel à des habiletés qu'elles n'ont pas développées.

Aux niveaux 1 et 2 de littératie, il est donc possible de retrouver des adultes doués de grandes capacités intellectuelles mais qui auront besoin d'aide pour remplir un formulaire, interpréter la posologie d'un médicament ou encore assimiler l'information présentée dans un dépliant.

Par ailleurs, les résultats de l'EIACA (2003) révèlent un autre fait préoccupant. Lorsqu'ils ont été couplés avec les données d'une précédente étude internationale réalisée en 1994<sup>5</sup>, les chercheurs ont pu établir que les compétences en littératie des adultes diminuaient à mesure qu'ils avançaient en âge.

Il s'agit d'une perte graduelle, échelonnée sur plus de trois décennies<sup>6</sup>, qui serait en grande partie attribuable au fait que les acquis de la période de scolarisation d'un individu doivent être mis à jour par la pratique et l'apprentissage tout au long de la vie. Autrement dit, pour maintenir son niveau de lecture, un adulte doit lire régulièrement.

C'est pourquoi le fait de miser sur une plus grande scolarisation des plus jeunes de la société n'est pas suffisant. Il faut également assurer le maintien des compétences acquises tout au long de la vie par une politique universelle qui s'adresse à tous les membres de la société.

### **Le lien entre littératie et santé**

S'appuyant sur les données de l'EIACA, le *Conseil canadien sur l'apprentissage* a développé un indice propre à la santé. La *littératie en santé* est définie comme étant la « mesure dans laquelle une personne est capable d'obtenir, de traiter et de comprendre l'information de base sur la santé et les services dont elle a besoin pour prendre des décisions éclairées sur sa santé.<sup>7</sup> »

Selon le *Conseil canadien sur l'apprentissage*, un peu moins de la moitié des adultes de 16 à 65 ans disposent des capacités de lecture nécessaires pour répondre seuls à leurs besoins d'information en santé. À l'opposé, une grande part des adultes qui composent la société québécoise, dont de nombreux aînés éprouvant des difficultés de lecture, ne pourraient bien comprendre l'information qu'ils reçoivent en lien avec leur santé ni agir en conséquence pour leur mieux-être.

De fait, il semble que la corrélation entre état de santé et niveau de littératie en santé soit « suffisamment importante pour signifier que la santé globale de la population pourrait être améliorée si on arrivait à augmenter le niveau de littératie en santé des adultes.<sup>8</sup> »

Bref, un faible niveau de littératie est synonyme de difficulté à comprendre les questions de santé en général. Cette observation est appuyée par une recherche des *Instituts de recherche en santé du Canada*<sup>9</sup>. Les personnes faiblement alphabétisées sont moins informées des services et des traitements préventifs offerts. Elles ont donc moins recours au système de santé que les autres membres de la société et, lorsque c'est le cas, leur temps d'hospitalisation est plus long.

Rehausser le niveau de littératie des aînés et de toute la population serait donc à l'avantage de notre système de santé. Une expérience menée en Grande-Bretagne démontre d'ailleurs qu'investir dans une activité de formation destinée aux aînés génère des économies considérables en ce qui a trait au coût des soins et des services offerts à ces personnes.

Répondre aux besoins éducatifs particuliers des aînés par des initiatives misant sur l'interaction et le partage pourrait également avoir des effets bénéfiques sur la santé mentale de certaines personnes. Briser le mur de solitude qui entoure les personnes souffrant de problèmes psychologiques est bien souvent la première étape de leur guérison.

### **L'apprentissage tout au long de la vie, un facteur de cohésion sociale**

Pour nous, l'apprentissage tout au long de la vie est un véritable facteur de cohésion sociale. Par ailleurs, l'affirmation de ce droit nous apparaît comme une garantie de solidarité entre les générations, une nécessité pour faire du Québec une société plus égalitaire.



Pour l'ICÉA, permettre aux adultes d'améliorer leurs compétences en littératie, c'est lutter contre l'exclusion, renforcer le rôle qu'ils jouent dans la société et les rendre plus autonomes, leur permettre de prendre les bonnes décisions pour assurer leur bien-être, qu'il soit question de leur sécurité financière ou de leur santé.

Voilà justement les objectifs visés par la présente consultation sur les conditions de vie des aînés. Ces priorités ont une grande importance dans notre quotidien et en auront davantage à l'avenir. En effet, le Québec gagne en âge. Si les personnes de 65 ans et plus représentent actuellement 14 % de la population québécoise, leur poids relatif augmentera à 24 % d'ici 2050.

Malheureusement, les orientations du gouvernement en matière d'éducation des adultes et de formation continue semblent exclure toute une classe de citoyens, à savoir les aînés. Comme les autres membres de la société, ces personnes ont des besoins spécifiques en éducation, principalement en ce qui concerne leurs compétences en littératie.

L'ICÉA estime que l'État doit reconnaître les besoins éducatifs des aînés, s'engager à y répondre et mettre à la disposition des différents établissements d'enseignements et organismes communautaires de la société le financement nécessaire pour atteindre cet objectif. Il faut pour se faire donner forme à une politique dont le champ d'action s'étend à tous les membres de la société et à toutes les dimensions de la vie d'un adulte, peu importe son âge. Selon nous, une politique universelle permettrait de répondre aux besoins éducatifs des aînés et notamment de mettre de l'avant des initiatives pour rehausser le niveau de littératie de certaines personnes âgées.

En conséquence, notre recommandation principale est la suivante :

#### Recommandation 1

*Que le gouvernement élargisse l'application de l'actuelle Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue et donne forme à une véritable Politique d'apprentissage tout au long de la vie. Que cette politique élargie ne cible plus des clientèles particulières, qu'elle réponde plutôt à l'ensemble des besoins éducatifs des citoyens de tous âges, de toutes les couches de la société et dans toutes les dimensions de la vie, en faisant de l'accès à la formation de base, à l'alphabétisation et à la francisation une priorité nationale.*

Rappelons que l'actuelle *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue* vise quatre buts :

- assurer une formation de base aux adultes du Québec;
- maintenir et rehausser sans cesse le niveau de compétence des adultes;
- valoriser les acquis et les compétences des adultes par une reconnaissance officielle;
- lever des obstacles à l'accessibilité et à la persévérance.

Malheureusement, bien qu'elle se dise universelle, cette politique cible des clientèles sensibles, à savoir les moins de 30 ans sans qualification, les personnes handicapées et les personnes immigrantes, les nations autochtones et les personnes de 45 à 64 ans sur le marché du travail<sup>10</sup>. Sans qu'il en soit fait explicitement mention, cette politique écarte de son champ d'action les personnes de 65 ans et plus qui ont quitté le marché du travail. L'élargissement de la politique forcerait l'État à porter une attention particulière aux besoins éducatifs des aînés.

Les autres recommandations de l'ICÉA :

En parallèle à cette première action, le gouvernement du Québec est en mesure de développer des outils pour permettre à toutes les personnes faiblement alphabétisées de mieux fonctionner dans notre société.

Dans le cas particulier des aînés, le gouvernement dispose de nombreux leviers pour les aider à mieux comprendre l'information qui leur est soumise chaque jour, qu'elle porte sur leur santé ou sur tout autre sujet.

Cette préoccupation devrait être un souci constant de l'État, dont l'action devrait favoriser le soutien et le maintien à domicile, renforcer la place des aînés dans la société, adapter les services et les infrastructures, mettre en place des centres d'assistance et d'accompagnement ou encore introduire un régime de certification pour les centres d'accueil.

#### Recommandation 2

*Que les mesures prises par l'État pour favoriser le soutien à domicile des aînés, l'adaptation des services et des infrastructures qui leur sont dédiés et le renforcement de la place qu'ils occupent dans la société soient assorties d'un volet littératie comprenant les mesures suivantes :*

- *une obligation de formation centrée sur la problématique particulière des aînés en matière de littératie pour le personnel concerné;*
- *une politique qui encadre la rédaction et la diffusion d'une information claire et accessible s'adressant aux personnes faiblement alphabétisées;*
- *des budgets dédiés aux initiatives d'alphabetisation qui affirment le droit à l'apprentissage tout au long de la vie.*

Pas moins de 95 millions \$ du budget 2007-2008 sont alloués à ces objectifs, dont 90 millions \$ le sont uniquement pour le soutien à domicile. Il serait inacceptable que le gouvernement réalise de tels investissements sans se soucier de la problématique particulière des aînés en matière de littératie.

Le soutien à domicile appelle notamment la participation d'infirmières, d'auxiliaires familiaux, d'aides domestiques et de proches aidants. Ces personnes doivent être sensibilisées à la réalité des aînés en matière de littératie. Elles devraient disposer des outils pour identifier les aînés faiblement alphabétisés et pouvoir compter sur une documentation rédigée dans un langage clair et simple.

Pour réaliser ces documents adaptés aux personnes faiblement alphabétisées, il serait possible de réserver une partie de la somme supplémentaire de 2,5 millions \$ déjà prévue au budget pour l'adaptation des services.

Rappelons par ailleurs que la *Stratégie d'action en faveur des aînés* prévoit, elle aussi, des sommes pour l'adaptation des services. Sur une période de cinq ans, 12,5 millions \$ doivent être transférés aux conférences régionales des élus. Le gouvernement pourrait s'assurer qu'une partie de cette somme soit réservée à la production d'outils de communication conçus pour les personnes faiblement alphabétisées.

### Recommandation 3

*Que le gouvernement fasse plus que reconnaître l'apport et les besoins des proches aidants. Que le gouvernement mette en place un véritable programme de soutien et de formation pour mieux outiller les proches aidants. Ces derniers doivent également avoir accès à une documentation facile à comprendre et pouvoir compter sur les ressources nécessaires pour accroître leur niveau de littératie, si besoin est.*

Les proches aidants prennent bénévolement en charge des aînés et contribuent à leur maintien à domicile. Une fois sur douze, ces proches aidants sont eux-mêmes des aînés et, malgré le rôle essentiel qu'ils jouent, ils peuvent eux-mêmes présenter un faible niveau de littératie.

Le gouvernement doit fournir aux proches aidants la formation, les outils et l'information la plus claire possible pour leur permettre d'agir dans le meilleur intérêt des aînés qui bénéficient de leur aide.

### Recommandation 4

*Dans son désir d'encourager les solidarités intergénérationnelles, le gouvernement doit accorder une priorité à la problématique particulière des aînés en matière de littératie et développer une stratégie d'action visant à répondre aux besoins éducatifs des aînés. Cette stratégie devrait notamment soutenir les organismes communautaires susceptibles d'aider les aînés faiblement alphabétisés.*

L'enseignement, la formation et le mentorat doivent être encouragés par l'État, pour tous les membres de la société et tout au long de la vie. Les Maisons de grands-parents offrent à ce titre des structures pour élargir les horizons de la population. À titre d'exemple, ces organismes pourraient être mis à contribution dans un effort de littératie qui permettrait de rehausser les compétences de tous.

Diverses formes de mentorat pourraient être favorisées. Il serait notamment possible d'inverser la traditionnelle relation « grands-parents enseignants » versus « jeunes apprenants ». Des jeunes parvenus à un niveau de littératie assez élevé pourraient aider des aînés faiblement alphabétisés et ces derniers auraient à leur tour la chance de transmettre leur connaissance de la vie.

De tels jumelages seraient un bel exemple que la formation continue, sous toutes ses formes et à tous les âges de la vie, est un facteur de cohésion sociale. Une cohésion qui serait d'autant plus profitable que, comme il a été mentionné précédemment, l'interaction et le partage participent à l'équilibre psychologique de tous les membres de la société.

### Recommandation 5

*Que la Stratégie d'intervention à l'intention des travailleuses et des travailleurs âgés vise plus que le reclassement ou la mise à la retraite progressive des individus, qu'elle vise l'accroissement des compétences et le rehaussement du niveau de littératie des citoyens, de sorte que ces personnes soient plus autonomes et qu'elles puissent demeurer actives dans la société si elles le désirent.*

Les travailleurs âgés n'ont rien d'un fardeau dont la société doit se libérer. Ce sont des citoyens à part entière qui ont le droit de demeurer actifs sur le marché du travail. Ils pourront y parvenir lorsque le droit de tous et chacun à l'apprentissage tout au long de la vie sera pleinement reconnu.

Ce droit fondamental permet au citoyen d'exercer tous ses autres droits. Apprendre est un acte intime qui lie le citoyen aux autres membres de la société, qui lui permet d'assurer son autonomie et de préserver sa dignité. Garantir le droit d'apprendre est l'investissement le plus rentable que peut faire une société.

#### Recommandation 6

*Que le gouvernement s'assure que le personnel des centres régionaux d'assistance et d'accompagnement aux plaintes soit sensibilisé à la problématique particulière des aînés en matière de littératie et que ces centres soient en mesure de transmettre une information claire et accessible à l'attention des personnes faiblement alphabétisées.*

Tout représentant de l'État et toute institution qui s'adresse directement aux aînés, surtout lorsqu'il est question du respect de leurs droits, devrait bénéficier de la formation et des outils nécessaires pour répondre à leurs besoins particuliers en matière de littératie.

#### Recommandation 7

*Que le Règlement sur les conditions d'obtention d'un certificat de conformité de résidence pour personnes âgées soit lui aussi assorti d'un volet littératie comprenant les mesures déjà citées à la recommandation 2.*

Ce nouveau règlement sur la certification des résidences concerne les droits fondamentaux des résidants, leur santé, leur sécurité, leur alimentation, leur médication ainsi que l'échange d'information entre ces résidants et l'exploitant. Il importe de s'assurer que cet exploitant est bien au fait de la problématique particulière des aînés en matière de littératie et dispose des outils nécessaires pour s'adresser à eux.

#### Recommandation 8

*Que la formation continue offerte aux préposés aux bénéficiaires comprenne la connaissance de la problématique particulière des aînés en matière de littératie, d'une part, et que d'autre part cette formation garantisse à ces travailleurs le maintien, sinon l'acquisition des compétences en littératie nécessaires pour accomplir leur travail.*

Les travailleurs appelés à prendre soin des aînés doivent être bien informés des différentes réalités du monde où évoluent les personnes âgées, notamment en ce qui concerne la problématique particulière des aînés en matière de littératie.

À ce titre, toute initiative de formation continue devrait permettre à ces travailleurs de mieux comprendre les limites et les besoins des personnes auxquelles ils prodiguent des soins.

## Conclusion

Dans une société qui se veut égalitaire et inclusive, tout citoyen devrait avoir accès à une information facilement compréhensible, quel que soit son niveau d'alphabétisation. De même, tout citoyen devrait avoir la possibilité de maintenir ou d'acquérir les compétences nécessaires à sa pleine autonomie.

En ce qui concerne l'autonomie des aînés et de tous les membres de la société, il nous apparaissait important de souligner que cette dernière est largement tributaire des habiletés en lecture et en écriture d'un citoyen.

À ce titre, le portrait général du niveau de littératie des Québécois dressé dans ce mémoire peut paraître inquiétant, voire choquant quand on considère le grand nombre d'aînés qui ne dépassent pas le niveau 2 de littératie. Il n'en demeure pas moins que le rapport québécois de *l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes (EICA) 2003* présente des données reconnues et utilisées non seulement au Québec, mais également à l'échelle mondiale.

Souligner les limites des aînés qui éprouvent de la difficulté à lire et à écrire est donc un premier pas pour inciter l'État québécois à répondre à tous les besoins éducatifs des aînés.

Un besoin essentiel est selon nous la capacité de lire et d'écrire. Pour répondre à ce besoin, pour aider tous les citoyens éprouvant des difficultés de lecture, il nous faudra réaffirmer encore et encore l'urgence de reconnaître le droit d'apprendre tout au long de la vie.

C'est par l'exercice de ce droit que tout citoyen, peu importe son âge, peut maintenir ses connaissances, acquérir de nouvelles compétences et ainsi contribuer pleinement à l'essor de la société québécoise.

Dans le but de contribuer à faire du Québec une société qui se soucie des besoins de tous ses membres, nous espérons donc que les recommandations formulées ici viendront enrichir les conclusions des membres de cette consultation sur les conditions de vie des aînés.

\*\*\*

## Bibliographie et références

CONSEIL CANADIEN SUR L'APPRENTISSAGE. *Littératie en santé au Canada : Résultats initiaux de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes*, 2007, Ottawa, 35 p.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Développer nos compétences en littératie : un défi porteur d'avenir, Rapport québécois de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes (EIACA) 2003*, Québec, l'Institut, 2006, 256 p.

STATISTIQUE CANADA. *Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes : Acquisition et perte de compétences en littératie au cours de la vie*, 2007, Ottawa, 27 p.

ROOTMAN, Irving, et Barbara RONSON. *Recherche sur l'alphabétisation et la santé au Canada : examen rétrospectif et prospectif*, [en ligne], 2003. [<http://www.igh.ualberta.ca/RHD/Synthesis/French%20PDFs/Literacy-f.htm>] (consulté le 8 octobre 2007).

QUÉBEC. *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*, [Québec], Ministère de l'Éducation, 2002. 43 p.

---

1 CONSEIL CANADIEN SUR L'APPRENTISSAGE. *Littératie en santé au Canada : Résultats initiaux de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes*, 2007, Ottawa, 35 p.

2 INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *Développer nos compétences en littératie : un défi porteur d'avenir, Rapport québécois de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes (EIACA) 2003*, Québec, l'Institut, 2006, 256 p.

3 Les personnes qui se classent aux niveaux 4 et 5 sont en mesure de lire des documents complexes.

4 INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC. *op. cit.*, tableau C.2.5, p. 73.

5 Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes (EIAA) 1994.

6 Statistique Canada (2007). *Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes : Acquisition et perte de compétences en littératie au cours de la vie*, 89-552-MIF, graphique 2, p. 13.

7 CONSEIL CANADIEN SUR L'APPRENTISSAGE. *Op. cit.*, p. 11.

8 CONSEIL CANADIEN SUR L'APPRENTISSAGE. *Op cit.*, p. 28.

9 Irving ROOTMAN et Barbara RONSON. *Recherche sur l'alphabétisation et la santé au Canada : examen rétrospectif et prospectif*, [en ligne], 2003. [<http://www.igh.ualberta.ca/RHD/Synthesis/French%20PDFs/Literacy-f.htm>] (consulté le 8 octobre 2007). Voir le chapitre intitulé : « Effets indirects de l'alphabétisation ».

10 QUÉBEC. *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue*, [Québec], Ministère de l'Éducation, 2002, p. 3 à 5.